

NON A LA GRANDE EQUIPE NOUS AVONS UN STATUT ET DES DROITS FAISONS LES RESPECTER !

Les personnels sont confrontés à des conditions de travail de plus en plus désastreuses du fait des plans d'économies et de suppression de postes et leur vie de famille est de plus en plus désorganisée et déstructurée (reports de congés annuels, RS, RTT,...).

Aujourd'hui, avant même la mise en place effective des pôles, les directions veulent aller encore plus loin en voulant imposer de nouvelles organisations de travail, des horaires en alternance et plus généralement « la grande équipe » au nom du partage de la pénibilité due à la pénurie de personnel.

- * Beaujon : 3 après-midi par mois pour les personnels de jour et inversement
- * Bretonneau : 2 semaines de jour, 2 semaines de garde
- * Bicêtre : horaires alternés en pédiatrie générale
- * A. Chenevier : 4 gardes par mois (jusqu'à 22 heures) pour les personnels de jour de la crèche.

Dans tous les hôpitaux, les postes qui sont proposés aux jeunes diplômés sont des postes en « grande équipe » alors que bon nombre d'entre eux souhaiteraient travailler d'après-midi.

Pourtant ils savent très bien que **la fuite des personnels est due principalement aux mauvaises conditions de travail, à la mobilité et à la valse permanente des horaires.**

L'enquête européenne PRESST-NEXT l'a d'ailleurs confirmé (enquête où l'AP-HP était partie prenante).

On peut y lire entre autre que :

« les facteurs de stress concernant les aspects techniques du travail, en particulier l'incertitude sur les traitements, sur le maniement d'un équipement augmentent avec la mobilité », « les soignants très mobiles craignent toujours de faire des erreurs », « déclarent ne pas pouvoir ou partiellement décider comment accomplir leurs tâches », « manquer souvent ou toujours de temps pour réaliser toutes leurs tâches », « disent n'avoir

jamais ou rarement assez de temps pour parler aux malades et ne pas savoir quoi répondre aux questions des malades ou aux familles », « ont moins d'opportunité de discuter avec leurs collègues des questions professionnelles de façon générale », ... « les soignants mobiles sur leurs horaires déclarent plus de difficultés à équilibrer leur vie personnelle avec les exigences de leur travail.

En conclusion, l'enquête indique : « l'envie de changer d'établissement est plus forte parmi les soignants qui déclarent une mobilité dans leur affectation » et « l'intention d'abandonner son métier est plus forte chez les soignants ayant la double mobilité (jour-garde) ».

Un exemple à l'AP-HP : l'hôpital Saint Antoine est en grande équipe depuis 1992. C'est l'hôpital qui a le plus important turn-over de personnels (70% en 2 - 3 ans ont quitté l'établissement) et plus de 200 postes vacants.

Que cherchent la Direction Générale et les directions d'établissement en voulant imposer à tout prix les horaires alternés et la grande équipe ? Si ce n'est de faire fuir les personnels pour mieux restructurer, fermer des lits et des services, mettre en place les pôles et réaliser leur plan d'économies.

D'ailleurs, ils utilisent le manque d'infirmières, qu'ils ont eux-mêmes organisé en fermant les écoles depuis 1997, pour nous culpabiliser si nous refusons la grande équipe. Combien de fois n'avons-nous pas entendu : « Si vous n'acceptez pas des horaires de garde, les malades ne sont plus en sécurité et nous allons être obligés de fermer des lits, des services ».

Les horaires de garde sont plus contraignants et compliquent la vie de famille. Le Ministère doit payer en conséquence les heures garde à l'instar du travail de nuit.

Mais nous avons des droits et un STATUT

Il faut savoir que toutes modifications d'horaires, réorganisations de services, modifications du tableau des emplois doivent être présentées pour avis dans les instances CHS-CT et CTLE avant d'être mises en place.

D'autre part, l'article 11 du protocole RTT précise : « **Ces schémas d'horaires d'organisation du temps de travail s'entendent dans le cadre actuel de prise et fin de service** ». (Disposition ajoutée à la demande de Force Ouvrière).

Un exemple : Si vous faisiez 8 heures – 16 Heures 30 avant la mise en place de la RTT ? Avec les 35 heures, votre réduction du temps de travail ne peut se faire que dans le cadre de 8H-16H30. On ne peut donc pas vous imposer de nouvelles organisations du temps de travail : « grande équipe, horaires alternés,... »

Les Directions ne peuvent pas nous imposer la grande équipe et la valse de nos horaires.

Cela a été confirmé par Mr Poirier, représentant la DPRS, à une délégation des personnels de l'hôpital Beaujon avec les syndicats CGT, FO, CFDT et SUD.

De nouveau, le 27 mars 2006, le Directeur de l'Hôpital Beaujon : « **Je ne peux ni contraindre ni forcer quelqu'un à passer en grande équipe. Il faut être volontaire** ».

On ne peut pas nous imposer la grande équipe :

nous sommes titulaires de notre poste et de nos horaires

(n'en déplaise à la Direction Générale et à certaines directions d'Etablissement)

